

EXERCICE à 100.000 Fr de l'indemnité forfaitaire pour incinération effectuées en 1959

Le Maire donne lecture du rapport.

Messieurs,

La Société Industrielle Agricole et Commerciale de la Rivière des Pluies a effectué des incinérations pendant l'année 1959.

Je vous demande d'approuver la dépense en fixant à 100.000 francs l'indemnité forfaitaire due à cette Société./.

Le Maire,
Signé: Gabriel MACE.

Adopté à l'unanimité.

*Approuvé
A. Denis le 15 Février 1961
P. le Greffier et par délégation
Le Secrétaire Général
Signé: P. Bolotte*